

10 millions au fonds de solidarité

Autor(en): **Brack, Karin**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **69 (1997)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-129567>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

10 MILLIONS AU FONDS DE SOLIDARITE

G

Grâce à de nombreuses petites contributions annuelles, un montant considérable s'est accumulé au Fonds de solidarité au cours des 32 dernières années. Le fonds de solidarité de l'Association Suisse pour l'Habitat est une oeuvre d'entraide toute particulière.

Au cours de 1997, des versements facultatifs d'un montant total de 517'548 francs ont pu être comptabilisés jusqu'à la date limite de la rédaction. Le versement déterminant de 2'600 francs a été effectué par la coopérative « Heimat » à Zug le 4 septembre. Ainsi, le chiffre incroyable de 10 millions de francs, plus précisément même 10'011'937.25, a pu être atteint. Ce montant s'est accumulé progressivement durant les 32 dernières années. En moyenne, cela correspond à 80 centimes par logement par mois - autrefois, le montant était plus modeste !

Mais pour la coopérative « Heimat » le montant par logement était de 20 francs.

Si l'on prend en considération également les intérêts, la fortune du Fonds s'élève à plus de 13,7 millions de francs. Depuis quelques années, elle augmente d'environ un million de francs par an. A cette augmentation contribuent à parts égales les versements des membres et les revenus d'intérêts.

HISTORIQUE

Le Fonds de solidarité existe depuis 1965. Il a été créé par l'ASH en raison du fait que les contributions de la Confédération versées aux maîtres d'ouvrages d'utilité publique ne permettaient plus de couvrir les besoins. Ce Fonds avait pour but d'encourager la construction de logements d'utilité publique, notamment de logements construits par les coopératives (nouvelles constructions et rénovations) et

d'abaisser les loyers, accessoirement aussi d'aider les maîtres d'ouvrage d'utilité publique confrontés à des difficultés financières. Au début, un versement annuel de cinq francs par ménage était usuel. Plus tard, de nombreux membres de l'ASH ont doublé ce montant à dix francs par logement et par an. Willy Wasser, administrateur du fonds depuis 1987, constate: « Au cours des dernières années, de plus en plus de coopératives ont décidé de soutenir le Fonds; ainsi, en 1996, 407 membres, soit la moitié de toutes les coopératives réunies dans l'ASH, ont versé des contributions. Si pour les quelques 118'000 logements, 80 centimes étaient versés par mois, l'augmentation annuelle s'élèverait à un million...»

Depuis le milieu de l'année 1997, le taux d'intérêt pour les prêts de l'ASH (durée dix ans) s'élève à 3,5% (dès le 1er janvier: 3,25%). Ces prêts constituent dès lors un complément intéressant aux autres crédits usuels (l'ASH n'accorde que des prêts en rang supérieur contre un gage).

AIDE DIRECTE GRACE AU FONDS DE SOLIDARITE

Le Fonds de solidarité a permis d'aider un grand nombre de membres de l'ASH. Ainsi, en 1996, des prêts d'un montant total de 3'360'000 francs du Fonds de solidarité ont été octroyés à douze coopératives d'habitation d'utilité publique. Au total, 69 prêts totalisant un montant de quelques 11,6 millions de francs ont été versés jusqu'à ce jour. Au cours de l'année dernière, 1,2 millions ont été remboursés. Sans le Fonds de solidarité, de nombreux projets de construction n'auraient pas pu être réalisés en raison du manque de capital propre ou de subventions. Pour d'autres projets, le Fonds de solidarité a permis de maintenir les loyers à un niveau acceptable.

Les problèmes résultant de mesures d'économie des cantons et de la Confédération touchent non seulement les jeunes coopératives proposant des modèles d'habitation innovateurs, mais de plus en plus également d'anciens membres.

DEUX EXEMPLES DE PROJETS DE 1996

De nouveaux logements à prix avantageux: la coopérative d'habitation Schönheim à Zurich, âgée de cinquante, a pu réaliser à Uster un projet de construction avec quarante logements. Le contingent du canton étant épuisé, elle n'a pas pu obtenir de subventions. Le projet de la coopérative avait pour but de rajeunir son parc de logements et de le moderniser. Grâce aux subventions transversales internes de la coopérative, les loyers pouvaient être maintenus à un niveau acceptable.

Espace habitable à prix avantageux: la coopérative d'habitation Q(artier)-Hof, âgée de huit ans, a eu l'occasion de reprendre, en droit de superficie, de la ville de Berne les immeubles « Quartier-Hof », immeubles qui font partie des monuments historiques. Au cours de la rénovation respectant particulièrement les critères écologiques, toutes les maisons seront équipées de nouvelles cuisines et toilettes, d'un chauffage central ainsi que d'une douche par maison. Les habitants, en majorité jeunes, s'engagent à participer eux-mêmes à la transformation. Grâce à leurs prestations propres ainsi qu'au fait que la Ville de Berne renonce aux droits de droit de superficie pendant les cinq premières années, les loyers pouvaient être maintenus à un niveau acceptable (appartement rénové de deux pièces: 650 francs).

Karin Brack

Traduction : Claudia Schönsleben

Le Fonds de solidarité est une oeuvre d'entraide des coopératives d'habitation réunies dans l'ASH. Ce Fonds permet de réaliser de manière idéale l'esprit de l'aide mutuelle. cela signifie que le plus grand nombre de coopératives d'habitation non seulement effectuent des versements facultatifs, mais, en cas de besoin, peuvent obtenir des prêts à un taux d'intérêts favorable. Tout renseignement et document en vue d'une demande peut être obtenu auprès de l'ASH.